HAL
open science

Agir sur le non-recours aux droits. Le travail d'accueil d'une association de lutte contre le décrochage scolaire

Benjamin Vial

To cite this version:

Benjamin Vial. Agir sur le non-recours aux droits. Le travail d'accueil d'une association de lutte contre le décrochage scolaire. Diversité : ville école intégration, 2017, 188, pp.111-116. halshs-01779368

HAL Id: halshs-01779368

https://shs.hal.science/halshs-01779368v1

Submitted on 13 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

—
Benjamin Vial
—

Agir sur le non-recours aux droits

Le travail d'accueil d'une association de lutte contre le décrochage scolaire

Le non-recours des jeunes à l'aide publique inquiète les pouvoirs publics. Ce phénomène tient d'abord au fait que les citoyens ne se sentent pas toujours concernés par les droits ou les services auxquels ils peuvent prétendre. Le travail de « ré-étayage institutionnel » développé par une association de lutte contre le décrochage scolaire ouvre des pistes intéressantes pour travailler sur le concernement et agir sur le non-recours. ■

Si 85 % des jeunes souhaitent être davantage aidés par les pouvoirs publics, le phénomène du non-recours à l'aide publique pourrait concerner plus d'un jeune sur deux (Aldeghi *et al.*, 2016). Face aux difficultés rencontrées par les individus pour accéder à l'autonomie, des mesures politiques sont prises pour faciliter l'accès des jeunes à la protection sociale et les inciter à revenir vers l'offre publique d'insertion et de formation (en particulier la création du droit à la Garantie jeunes et la réaffirmation du droit au retour en formation)[1]. Ce train de mesures n'évacue pas la réalité persistante du non-recours des jeunes aux institutions d'insertion (Missions locales ou Pôle emploi). Au-delà de l'ouverture formelle des droits sociaux pour les moins de 25 ans, l'accès aux droits et le phénomène du non-recours se jouent également dans le rapport concret entre les institutions publiques, les professionnels et les individus. L'accès effectif des jeunes à leurs droits dépend notamment du type d'accueil et de relation qui leur est proposé dans les institutions. Cet article cherche à montrer comment une relation qui légitime l'individu dans le fait d'avoir des droits et donne du sens à l'idée de pouvoir les mobiliser peut faciliter le retour des jeunes vers l'offre publique d'insertion et de formation. La première partie propose un cadrage autour des notions de « non-recours » et de « non-concernement ». La seconde partie analyse les ingrédients mobilisés par les professionnels d'une association de lutte contre le décrochage scolaire pour soutenir les dynamiques de raccrochage.

Cet article s'inscrit dans le cadre d'une recherche doctorale sur le non-recours et le raccrochage à l'offre publique d'insertion et de formation des jeunes peu ou pas diplômés (inférieur ou égal au bac). Les données mobilisées ici sont issues de l'observation du travail d'accueil d'une association de lutte contre le décrochage scolaire (20 entretiens observés ; 30 heures d'observation ; temps d'échanges formels et informels avec les deux professionnels). En 2016, les deux professionnels qui effectuent ce travail d'accueil ont réalisé 214 entretiens « premier accueil ». La moyenne d'âge des jeunes reçus était légèrement inférieure à 18 ans.

1 Voir notamment les travaux d'Antoine Dulin et Célia Verot, *Arrêtons de les mettre dans des cases ! Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse*, Rapport au Premier Ministre, Paris, 2017 ; Dulin A., *Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes*, CÉSE, coll. « Les avis du CESE », Paris, 2015.

NON-RECOURS ET NON-CONCERNEMENT

Cette première partie définit la notion de non-recours et présente une typologie générale du phénomène. Elle revient ensuite sur le point de vue des jeunes étant ou ayant été en situation de non-recours à l'offre publique d'insertion et de formation. La raison première et majeure du non-recours renvoie au fait que certains jeunes qui sortent du système scolaire ne se sentent pas concernés par les droits sociaux qui leur sont destinés.

Définition du phénomène de non-recours

Le phénomène du non-recours renvoie à la situation de toute personne qui ne bénéficie pas d'un droit, d'une prestation, d'un dispositif, d'un service, auquel elle peut prétendre. La notion de « non-recours » aux droits sociaux est d'abord issue de travaux dans le champ de la protection sociale[2]. Elle apparaît aujourd'hui dans une diversité de champs scientifiques mais reste peu mobilisée dans les travaux portant sur l'accès des jeunes aux droits à l'éducation, à la formation, à l'insertion (Dutercq, 2001 ; Lima, 2016 ; Noël, 2008). Certaines notions comme celles de déscolarisation, de décrochage ou d'errance partagent toutefois certains questionnements avec l'approche par le nonrecours. Mais dans l'ensemble, le rapport des jeunes usagers aux politiques publiques est rarement interrogé sous l'angle de l'accès aux droits. Or, l'usage du terme de « droit(s) » et la notion de « non-recours » ont cet intérêt en commun de revenir questionner la citoyenneté sociale et politique des jeunes telle qu'elle s'institue à travers les dispositifs, et telle qu'elle est vécue par les individus.

Le phénomène du non-recours à l'offre publique renvoie à quatre registres explicatifs : la non-connaissance (l'offre n'est pas connue), la non-proposition (l'offre n'est pas proposée ou n'est pas activée par un intermédiaire social), la non-demande (l'offre est connue mais n'est pas demandée), la non-réception (l'offre est demandée mais n'est pas reçue, ou seulement partiellement), (Warin, 2016).

Le non-concernement des jeunes

Le non-recours des jeunes aux institutions d'insertion tient d'abord au fait qu'ils ne se sentent pas concernés par les droits ou les services auxquels ils peuvent prétendre (le droit à l'accompagnement, le droit à la formation, le droit à l'aide financière, etc.). La notion de non-concernement se situe entre la nonconnaissance (forme passive de non-concernement) et la non-demande (forme active de non-concernement). La logique du non-concernement renvoie à trois dimensions : la sensibilité des individus à l'information sur les droits ; la perception de l'intérêt d'y avoir recours ; le rapport au fait de demander une aide (Vial, 2016).

La forme passive du non-concernement s'explique d'abord par un manque d'information et de sensibilisation des jeunes sur les droits sociaux. Quel est le contenu concret de ces droits ? Quelles sont les modalités pour y accéder ? À quels professionnels ou à quelles institutions publiques s'adresser ? Le manque objectif d'information alimente une faible sensibilité des jeunes aux éléments d'information susceptibles de circuler dans leur environnement social. Les jeunes qui font l'expérience du non-recours déplorent ainsi le manque de préparation des individus à l'univers des institutions publiques, aux démarches administratives, aux conditions d'accès à la protection sociale, etc. Dans ces conditions, l'accès aux droits peut devenir une épreuve du passage à l'âge adulte (Martuccelli, 2016).

La forme active du non-concernement s'explique par le fait qu'une partie des jeunes préfère, au moins pour un temps, se passer de l'aide publique. Cette préférence tient à l'idée que les individus se font de ce que proposent les institutions d'insertion, ainsi qu'au rapport que chacun construit au fait de demander une aide sociale. La perspective de se voir proposer un retour en formation n'est pas la première des options envisagées pour des jeunes marqués par une mauvaise expérience scolaire. Les étiquettes de « jeune décrocheur » ou de « jeune en insertion » peuvent être difficiles à porter. S'affirmer non concerné est ainsi une façon de marquer ses distances avec une offre de droits ou de

2 Voir notamment les travaux de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE) : https://odenore.msh-alpes.fr.

services perçue comme inutile ou stigmatisante. Dans le modèle français du passage à l'âge adulte, se débrouiller par ses propres moyens pour trouver un emploi et gagner son indépendance peut alors apparaître comme une porte de sortie pour faire sa place dans la société (Van de Velde, 2008).
Le non-recours des jeunes à l'aide publique n'est pas irrémédiable. Des jeunes peuvent se passer de leurs droits puis envisager de revenir vers l'offre d'enseignement, de formation ou d'insertion. Les qualités de l'accroche et de la relation que les professionnels construisent avec les jeunes usagers seront alors des facteurs décisifs pour soutenir ces dynamiques.

TRAVAILLER SUR LE CONCERNEMENT

Cette seconde partie analyse le travail d'une association de lutte contre le décrochage scolaire pour accueillir des jeunes en situation ou en voie de décrochage. Au regard des éléments avancés sur le non-concernement, les pratiques développées par l'association ouvrent des pistes intéressantes pour faciliter le raccrochage.

L'écoute, au service de la relation

Les retours informels indiquent que les jeunes accueillis par l'association se sentent écoutés par les professionnels[3]. La qualité d'écoute est une dimension essentielle du savoir d'accueil, particulièrement lorsque les professionnels effectuent, comme c'est le cas ici, un travail de remédiation institutionnelle. En même temps, plusieurs travaux pointent les risques d'une forme d'individualisation et de psychologisation de l'intervention sociale lorsque la relation devient la finalité de l'accompagnement et l'écoute un mode de traitement palliatif des problèmes sociaux (Bresson, 2012 ; Fassin, 2004). Il s'agit alors de savoir à quoi sert l'écoute et ce que signifie le sentiment d'être écouté. Ici, ce qui s'exprime comme « le sentiment d'être écouté » reflète en réalité une qualité de la relation qui ne peut se réduire en termes de qualité d'écoute. La qualité de l'accueil et de l'accompagnement repose également sur le fait que les professionnels montrent qu'ils comprennent la situation sociale des individus et qu'ils considèrent les jeunes comme des citoyens à part entière.
Les professionnels de l'association effectuent avec les individus ce qu'ils appellent un travail de « ré-étayage institutionnel ». Il s'agit d'un travail de discussion dont l'objectif premier est de permettre aux individus de comprendre les logiques sociales et institutionnelles de leur situation de décrochage pour ensuite ouvrir avec eux des « possibles », à savoir un éventail de pistes pour « raccrocher », au sens large du terme, selon leurs envies, leurs attentes, leurs besoins. Une attention particulière est attribuée à l'information des individus sur leurs droits et sur les démarches concrètes pour y accéder. L'échange laisse également une place importante à l'expression de l'esprit critique des individus vis-à-vis des logiques institutionnelles et sociales à l'œuvre dans les phénomènes de décrochage et de non-recours. La relation que les professionnels cherchent à construire avec les jeunes se distingue ainsi d'une logique de projet (Zunigo, 2010), pour s'inscrire davantage dans le cadre d'une démarche d'émancipation qui vise à ce que les individus se situent mieux dans leur environnement social et soient en mesure de faire des choix éclairés pour conduire leur vie. Deux axes de ce travail de « ré-étayage institutionnel » seront ici développés : la reconstruction du sentiment de légitimité et la valorisation du pouvoir d'agir.

Avoir le droit et se sentir légitime

Les jeunes en situation de décrochage, tout comme leurs parents, peuvent ressentir un fort sentiment de culpabilité. Ce sentiment alimente des postures de mise en retrait vis-à-vis des droits à l'éducation et à la formation du type « ce n'est pas pour moi, je n'y arriverai pas, je n'y ai pas droit ». L'un des partis pris des professionnels est de faire de ces sentiments de culpabilité et d'illégitimité un objet de discussion.
Le « travail sur le rien » ou « à partir du rien » en est une bonne illustration. Ce « rien », c'est la première réponse que donnent très souvent les jeunes pour évoquer ce

3 Une enquête réalisée auprès des jeunes et des familles dans le cadre d'un mémoire étudiant confirme ces retours positifs sur la qualité de l'accueil proposé par l'association.

qu'il s'est passé pour eux depuis le décrochage scolaire. Par un travail de relance et de reformulation, les professionnels incitent les individus à envisager le décrochage comme une expérience sociale (Vial, 2014). Dans la grande majorité des cas, les jeunes ont poursuivi des activités sociales et ce temps de dérochage a pu leur être bénéfique (Vollet, 2016). Ici, le travail de « ré-étayage institutionnel » renvoie à un travail d'ouverture critique vis-à-vis des normes : ce qu'est censé être un parcours scolaire typique ; ce que sont censés faire les individus qui quittent le système scolaire ; ce qu'est censé être « apprendre », « étudier » ou « se former » ; ce qui est censé avoir de la valeur, ou pas, en termes d'activités sociales ; ce qui est censé se dire et se taire lorsque l'on raconte son parcours, etc. « Quand vous dites que vous n'avez rien fait, c'est peut-être que vous n'avez rien fait de socialement reconnu ! Ce n'est pas pareil ! Vous avez continué à vivre, et peut-être même à vous former ! Parce qu'on peut continuer à se former, et même à apprendre, sans aller à l'école ! Par exemple, peut-être que vous avez aidé la maman ou le papa pour les frères et sœurs, pour la maison… ou peut-être que vous avez lu des livres ou regardé des séries en anglais… ou que vous avez fait du sport ou de la musique… »

Ce travail autour du sentiment de légitimité se retrouve en réalité dès la première question ouverte de la trame qu'utilisent les professionnels : « Quelles sont vos attentes par rapport à cet entretien, s'il y a lieu d'en avoir ? » Cette formulation a pour effet de positionner les individus en tant qu'usagers en droit de formuler des attentes précises vis-à-vis de la structure. Elle évite sciemment un questionnement restrictif autour de l'existence d'un projet. La précision « s'il y a lieu d'en avoir » a elle aussi toute son importance. Les individus sont autorisés à ne pas avoir d'attente et à ne pas trouver d'intérêt à l'entretien, lorsqu'une tierce personne (un parent, un éducateur) leur a forcé la main pour venir, par exemple. Plus loin dans la trame d'entretien, une autre question ouverte poursuit ce travail : « Aujourd'hui, quels sont vos souhaits, vos envies, le top du top, ce serait quoi pour vous ? Ici, « avoir le droit », c'est aussi « s'autoriser » à ouvrir des pistes perçues comme inenvisageables, se sentir légitime pour partager ses envies et ses rêves.

Le travail de « ré-étayage institutionnel » passe également par la réinscription de l'expérience vécue du décrochage dans une réalité sociologique partagée par d'autres individus. Au fil de l'interaction avec les jeunes, les professionnels cherchent à reconstruire avec chacun une « histoire scolaire », c'est-à-dire une forme de récit du parcours scolaire et de l'expérience vécue par chaque individu. Ces histoires scolaires sont resituées par rapport à des contextes et des contraintes institutionnelles. Les situations de décrochage, souvent vécues comme singulières et marginales, sont remises en perspective avec des expériences semblables traversées par bon nombre de jeunes passés par l'association. « Je vous rassure, vous n'êtes pas le seul dans ce cas-là. Des jeunes dans votre situation, on en rencontre beaucoup à l'association. » Les professionnels n'hésitent pas à décrypter avec les jeunes le tournant de l'orientation et les mécanismes de relégation sociale. « Ce qu'il se passe dans le système scolaire français, et ce n'est pas le cas dans tous les pays, c'est que plus l'école va considérer que vous êtes en difficulté par rapport à la commande scolaire, plus vous allez devoir choisir tôt votre orientation et moins vous aurez de choix possibles. Je ne vous dis pas que c'est juste comme système, mais c'est comme ça. Et c'est même plus subtil que ça parce qu'on vous présente pas les choses comme ça, on va vous inciter à aller vers certaines filières et ne pas vous proposer d'autres filières, ou vous dissuader d'y aller. »

Mobilisation des droits et pouvoir d'agir

Les partis pris de l'association pour une relation ouverte à la critique institutionnelle pourraient laisser penser que les professionnels prennent le risque d'encourager les jeunes dans une posture réfractaire vis-à-vis du système scolaire et des institutions publiques. En réalité, la critique institutionnelle n'est pas une fin en soi mais plutôt un support de reconnaissance et un levier de mobilisation (Honneth, 2000). Si les professionnels valorisent l'esprit critique, c'est aussi pour positionner les individus en tant qu'acteurs de leur vie, en capacité de penser et d'agir au sein d'un système.

Par exemple, lorsque les professionnels accueillent des jeunes en voie de décrochage, plutôt que de considérer les comportements des individus sous l'angle de la déviance, les professionnels les envisagent comme des tactiques de résistance face aux normes scolaires et sociales. Ils mettent en exergue le pouvoir que les individus laissent à l'institution scolaire de décider à leur place de leur devenir et font appel à leur conscience réflexive. L'idée principale de ce travail est de redéployer l'énergie mise dans ces tactiques de résistance au profit d'un comportement stratège vis-à-vis des attendus institutionnels.

Ce travail autour du pouvoir d'agir des individus se manifeste plus généralement par la mise en valeur de la simple présence des individus. Franchir le pas d'aller vers une institution ou une association après plusieurs mois, voire plusieurs années, de décrochage est une épreuve marquée par des appréhensions, mais aussi portée par des besoins et des envies. Dans la même perspective, les professionnels valorisent le temps dont les jeunes peuvent disposer lorsqu'ils sont sortis du système scolaire, essayant alors de fixer avec eux un horizon temporel qui sépare le « ici et maintenant » d'un possible raccrochage. Ils invitent les jeunes à élaborer une stratégie de raccrochage en explorant différentes pistes possibles. Ces pistes sont présentées comme des « possibles », mais également comme des « droits » que les personnes peuvent mobiliser (le droit au retour en formation initiale, le droit à l'université et au statut d'étudiant après l'obtention d'un baccalauréat, le droit à un accompagnement en Mission locale, etc.). L'usage fréquent de l'expression « vous avez le droit » par les professionnels positionne les jeunes comme des citoyens à part entière. À chaque piste évoquée, les professionnels projettent concrètement les personnes dans leurs démarches. Ils évoquent ainsi les modalités de prise de contact avec les différents interlocuteurs, explicitent les critères de sélection s'il y a lieu, conseillent les personnes sur les stratégies à adopter pour accéder à leurs droits, etc. Ils construisent avec les jeunes une forme de pédagogie de l'accès aux droits qui s'avère nécessaire pour agir sur le non-recours et soutenir les dynamiques de raccrochage.

Si l'intention principale des professionnels est bien d'ouvrir avec les jeunes des possibles pour faciliter leur raccrochage, il ne s'agit pas non plus d'éluder les épreuves qu'ils peuvent rencontrer au fil de ce processus. Les professionnels développent ainsi une démarche préventive par rapport aux risques de rupture en cours de raccrochage. Le raccrochage scolaire est par exemple décrit comme un « processus long », qui passe par « des hauts et des bas », au cours duquel il s'agit notamment de « reprendre confiance en soi et en autrui » et de « réapprendre ou d'apprendre le métier d'élève ».

Ce travail de « ré-étayage institutionnel » ouvre des pistes intéressantes pour renouveler le rapport des individus à l'offre sociale et agir sur le non-recours. L'absence d'étiquette institutionnelle offre aux professionnels de l'association une marge de manœuvre intéressante pour créer une accroche avec les jeunes. Le travail de sensibilisation des jeunes vis-à-vis de leurs droits et la mobilisation de leur esprit critique témoignent d'une volonté de reconnaître les jeunes comme des usagers et des citoyens à part entière. Alors que les jeunes se voient aujourd'hui encore refuser une pleine citoyenneté socio-économique (Chevalier, 2017), ce type d'approche par la citoyenneté marque une rupture avec diverses formes d'infantilisation des publics vulnérables. Elle est susceptible de faciliter le concernement des individus vis-à-vis des droits sociaux. Il est clair que les fondements du projet associatif de lutte contre le décrochage scolaire constituent ici une assise essentielle au développement de ces pratiques professionnelles. Se pose alors la question de savoir comment ces pratiques alternatives développées par certaines associations peuvent s'inscrire dans le paysage institutionnel et participer au renouvellement des modalités d'accompagnement social dans les institutions d'insertion.

BENJAMIN VIAL
doctorant au Laboratoire Pacte
(université Grenoble Alpes), membre de l'ODENORE
benjamin.vial@umrpacte.fr

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Aldeghi I., **Guisse N.**, **Hoibian S.**, **Jauneau-Cottet P.**, **Maes C. (CRÉDOC)**, (2016), *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2016*, Rapport d'étude, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).

Bresson M. (2012), « La psychologisation de l'intervention sociale : paradoxes et enjeux », *Informations sociales*, n° 169, p. 68-75.

Chevalier T. (2017), « Les jeunes, ces citoyens de seconde zone » [En ligne], *La Vie des idées*, 21 février 2017.

Dutercq Y. (2001), « Ceux qui n'y vont pas et ceux qui n'en veulent plus », *Enfances & Psy*, n° 16, p. 114-119.

Fassin D. (dir.), (2004), *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Paris, La Découverte.

Honneth A. (2000), trad. (allemand) P. Rusch, *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf (éd. Gallimard-Folio. Essais, 2013).

Lima L. (2016), *Pauvres Jeunes. Enquête au cœur de la politique sociale de jeunesse*, Nîmes, Éditions Champ social.

Martuccelli D. (2015), « Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie », *Sociologie*, vol. 6, n° 1.

Noël O. (2008), « Subjectivations des vécus, objectivation juridique des faits. Un dilemme pour l'évaluation des politiques relatives aux discriminations », *Informations sociales*, n° 148, p. 124-133.

Van de Velde C. (2008), *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF.

Vial B. (2014), « Ces jeunes qui ne viennent pas en Mission Locale : du délai de "latence" au phénomène du "nonrecours" », Lyon, *Dossiers de la MRIE*.

Vial B. (2016), « Ne pas se sentir concerné par ses droits. Une analyse du non-recours dans les parcours sociaux juvéniles », *Agora débats/jeunesses*, n° 74, p. 77-88.

Vollet J. (2016), « Raccrocher après avoir décroché de l'école : le temps au service de la décision », *Éducation et Sociétés*, n° 37, p. 129-147.

Warin P. (2016), *Le Non-recours aux politiques sociales,* Saint-Martin-d'Hères, PUG.

Zunigo X. (2010), « Le deuil des grands métiers. Projet professionnel et renforcement du sens des limites dans les institutions d'insertion », *Actes de la recherche en science sociales*, n° 184, p. 58-71.